



# Agent(e) de stérilisation

Stériliser le matériel et les produits des services de soins et médico-techniques.

## QUALITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

### HYGIÈNE

NIVEAU D'ÉTUDE MINIMUM

Pas de niveau spécifique

CODE MÉTIER

30F50

## RÉFÉRENTIEL

### ACTIVITÉS

- Chargement/déchargement de biens, de produits
- Conditionnement de produits et/ou de matériels spécifiques au domaine d'activité
- Entretien, nettoyage et rangement des matériels spécifiques à son domaine d'activité
- Nettoyage et entretien des locaux et des outils, spécifiques à son domaine d'activité
- Préparation et traitement des matériels et dispositifs médicaux (nettoyage, désinfection, stérilisation, ...)
- Recensement/enregistrement des données/des informations liées à la nature des activités
- Reconstitution des plateaux opératoires
- Transport, manutention, entreposage/stockage/déstockage de produits et/ou de matériels
- Vérification, mise en route, pilotage et surveillance des équipements, mise à l'arrêt

### SAVOIR-FAIRE REQUIS

- Analyser et optimiser les stocks de produits, matériaux, équipements, outillages, dans son domaine de compétence
- Désinfecter les matériels en appliquant les protocoles de nettoyage et de décontamination
- Évaluer l'état d'un matériau, d'un produit
- Évaluer l'état de propreté des surfaces et définir les travaux à réaliser
- Identifier/analyser des situations d'urgence spécifiques à son domaine de compétence et définir les actions
- Lire et utiliser une notice, dans son domaine de compétence
- Manipuler des charges et/ou produits de divers nature
- Stériliser des dispositifs médicaux
- Travailler en équipe/en réseau
- Utiliser les logiciels métier

## CONNAISSANCES ASSOCIÉES

- Gestes et postures- manutention (43491)
- Gestion des flux stocks/produits (31663)
- Hygiène hospitalière (43403)
- Logiciel dédié à la pharmacie/stérilisation (43026)
- Matériel d'hygiène et de prévention des infections nosocomiales (43403)
- Nettoyage-désinfection (42093)
- Risques et vigilances (42815)
- Stérilisation (43422)

## AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : J1301 Personnel polyvalent des services hospitaliers](#)

## TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 2007-1188 du 3 août 2007](#)

# FORMATIONS / VAE

## Titre d'agent de stérilisation en milieu hospitalier (43422)

### INFOS GÉNÉRALES

#### NIVEAU D'ÉTUDE

Niveau V (CAP, BEP)

---

#### CERTIFICATEUR

Groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIP FCIP) - Toulouse

---

#### VALIDATEUR

GIP FCIP CAFOC - Toulouse

---

### TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 25 janvier 2011](#)
-

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[CAFOC de Toulouse : titre agent stérilisation](#)

---

## ACCÈS

### VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

---

### ADMISSIBILITÉ

Agent de stérilisation ayant moins de 3 ans d'expérience professionnelle dans le métier

---

### VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)

Candidats justifiant d'au moins 3 ans d'activité professionnelle dans la fonction d'Agent de stérilisation en milieu hospitalier.

Validation par soutenance devant un jury de professionnels.

---

## PROGRAMME

La certification repose sur des compétences qui se déclinent sur 5 activités :

- environnement de son poste et veille sanitaire réception et lavage
- conditionnement
- stérilisation (vapeur d'eau...)
- stockage. Chaque activité donne lieu à des évaluations qui démontrent que les procédures sont bien respectées dans un milieu protégé. Les mises en situations reconstituées ou réelles constituent l'essentiel des évaluations qui peuvent être complétées par des contrôles plus spécifiques du métier et de son environnement.

### OBTENTION DU DIPLÔME

- Epreuve écrite
  - Mise en situation dans un service de stérilisation
  - Rédaction d'un dossier et soutenance
-

## BAC PRO HYGIÈNE, PROPRETÉ, STÉRILISATION (31307)

### INFOS GÉNÉRALES

#### NIVEAU D'ÉTUDE

Niveau IV (Bac)

---

#### CERTIFICATEUR

Ministère de l'Education nationale

---

#### VALIDATEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

---

#### TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 17 juillet 2012 \(Référentiels\)](#)
- 

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1ère session en 2016

Cette certification remplace le Bac pro hygiène et environnement

---

### ACCÈS

#### VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale

Formation continue (VAE)

---

### JURY

**Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé :**

- de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ;
  - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.
- 

#### VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)

Diplôme éligible à la VAE. Validité des compétences acquises : 5 ans

Composantes de la certification :

- Conduite de techniques de nettoyage industriel, de nettoyage
- Gestion prévisionnelle et suivi de chantier en assainissement, ou nettoyage industriel ou nettoyage
- Economie-gestion
- Sciences et technologies de l'environnement
- Etude technique de chantier
- Mathématiques et sciences physiques

- Travaux pratiques de sciences physiques
  - Langue vivante
  - Français
  - Histoire-géographie
  - Education artistique -arts appliqués
  - Education physique et sportive
- 

## **PROGRAMME**

### **Enseignements professionnels :**

- Mathématiques
  - Sciences physiques et chimiques
  - Analyse de situations professionnelles : gestion de la documentation, analyse de la situation professionnelle au regard de la commande et du contexte, analyse des risques liés à l'activité, planification des opérations, évaluation de l'efficacité de l'activité
  - Techniques de stérilisation des dispositifs médicaux : gestion de l'installation et de la remise en ordre du lieu de travail, mise en oeuvre des opérations de stérilisation, évaluation de l'efficacité de l'activité, mise en oeuvre des opérations de contrôle-qualité, communication avec les partenaires internes ou externes
  - Techniques de propreté : recherche, sélection, décodage de l'information à des fins professionnelles, analyse de la situation professionnelle au regard de la commande et du contexte, organisation et planification des opérations, adaptation à une situation non prévue et/ou à une commande spécifique, animation d'une équipe, mise en oeuvre des opérations d'entretien courant et de remise en état, réalisation des opérations de maintenance préventive et corrective, mise en oeuvre des opérations de contrôle-qualité, communication avec les partenaires internes et externes
  - Techniques d'hygiène des locaux en zone à risques : organisation des opérations, gestion de l'installation et de la remise en ordre du lieu de travail, mise en oeuvre des opérations d'entretien dans les établissements de santé ou les établissements à contraintes de contaminations particulières, biologiques et chimiques, mise en oeuvre des opérations de contrôle-qualité, communication avec les partenaires internes et externes
  - Prévention - santé - environnement
- 

## **HABILITATION CONDUITE D'AUTOCLAVES ET BONNES PRATIQUES DE STÉRILISATION**

### **INFOS GÉNÉRALES**

#### **CERTIFICATEUR**

APAVE

---

#### **VALIDATEUR**

APAVE

---

### **ACCÈS**

## **VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME**

Formation continue

---

### **ADMISSIBILITÉ**

Occuper un poste de conducteur d'autoclaves ou être utilisateur de stérilisateur vapeur.

---

### **PROGRAMME**

#### **DURÉE**

3,5 jours

#### **MODULES**

1. La conduite d'autoclave : notions techniques, réglementaires, principes de fonctionnement (1,5 jours)
  2. Les bonnes pratiques de stérilisation : principales exigences réglementaires et recommandations - causes de risques associés au processus de stérilisation - conditions de maîtrise du processus (1,5 jours)
  3. Application pratique, sur le site de l'un des stagiaires (0,5 jour)
- 

#### **OBTENTION DU DIPLÔME**

Suite aux contrôles des connaissances et à l'issue de l'application pratique sur site, un avis sur l'aptitude du stagiaire est adressé à l'employeur.

---

## **STATUT ET ACCÈS**

### **CORPS DES AIDES-SOIGNANTS ET DES AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉS**

#### **STATUT DANS LA FPH**

##### **Catégorie C**

---

##### **Grades**

- Aide-soignant(e) de classe normale (11 échelons)

- Aide-soignant(e) de classe supérieure (11 échelons)
  - Aide-soignant(e) de classe exceptionnelle (7 échelons)
  - Agent des services hospitaliers qualifié (ASHQ) de classe normale (11 échelons)
  - Agent des services hospitaliers qualifié (ASHQ) de classe supérieure (12 échelons)
- 

## **MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH**

### **Recrutement direct (pour les as, amp et ap)**

#### **Conditions**

- Etre élève aide-soignant(e) de l'établissement et suivre l'enseignement préparatoire à l'obtention des diplômes requis pour l'exercice de la fonction : diplôme d'Etat d'aide-soignant(e) (DEAS), diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES) ou diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (DEAP)

#### **OU**

- Etre agent des services hospitaliers qualifié (ASHQ)
  - Compter au moins 8 ans de fonctions dans le corps
  - Etre admis après sélection professionnelle et avis de la commission administrative paritaire compétente à suivre une formation pour préparer à ces fonctions, qui doit être validée
  - Quota : 25% des postes
- 

### **Concours sur titres (pour les as, amp et ap)**

Dans la limite des emplois non pourvus par recrutement direct.

#### **Conditions**

- Etre titulaire du DEAS, du DEAES, du DEAP ou d'une attestation d'aptitude.
- 

### **Sélection professionnelle pour devenir élève aide-soignant(e)**

#### **Conditions**

- Etre reconnu(e) apte à suivre la formation préparatoire au DEAS, DEAES ou DEAP.

#### **OU**

- Etre agent des services hospitaliers qualifié, réunir au moins 3 ans de fonctions, avoir fait l'objet d'une sélection professionnelle et d'un avis de commission administrative paritaire compétente (quota : 35% de l'effectif en formation)

Afin de procéder à une sélection professionnelle, l'autorité investie du pouvoir de nomination recueille les candidatures comprenant une lettre de motivation de l'agent, l'avis du supérieur hiérarchique et des éléments d'appréciation portant en particulier sur :

- le contenu du dossier individuel de l'agent, comportant, notamment, les appréciations littérales et notations des trois dernières années

- les formations suivies en cours d'emploi, notamment celles préparant aux fonctions d'aide-soignant.

Les candidats sont recrutés en qualité de fonctionnaires stagiaires et suivent une formation de 12 mois.

---

### **Promotion professionnelle**

Dispositif des études promotionnelles pour préparer le **DEAS**, le **DEAES** et le **DEAP**.

### **Conditions**

- Réussite à l'entrée en institut de formation.
  - Accord de prise en charge par l'établissement employeur.
  - Contrat d'engagement de servir dans un établissement de la FPH d'une durée égale au triple de celle de la formation dans la limite de 5 ans à compter de l'obtention du diplôme.
- 

### **Inscription sur une liste d'aptitude (pour les ashq)**

Liste établie dans chaque établissement par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Avis de recrutement, incluant le nombre de poste à pourvoir et la date limite de dépôt des candidatures, affiché 2 mois au moins avant dans l'établissement, dans les ARS et dans les agences locales de Pôle emploi du département.

Examen du dossier de candidature (lettre de candidature et CV) par la commission, puis entretien pour les candidat(e)s retenu(e)s.

### **Conditions**

- Aucune condition de titre ou de diplôme.
- 

### **Détachement**

Intégration dans le corps de détachement à tout moment sur demande de l'intéressé(e) et après avis de la commission administrative paritaire compétente.

### **Conditions**

- **Pour les AS, AMP et AP** : justifier de l'un des titres requis pour l'accès à ce corps (DEAS, DEAES, DEAP ou attestation d'aptitude).
  - **Pour les ASHQ** : être fonctionnaire dans un corps, cadre d'emploi ou emploi classé dans la catégorie C (indice égal ou immédiatement supérieur).
-



## Ressortissants européens

### Conditions

- Justifier d'un titre et/ou d'une expérience professionnelle permettant l'exercice de la profession sur autorisation de l'autorité compétente et sous réserve de mesure de compensation, si les qualifications professionnelles attestées font apparaître des différences substantielles.
- 

# EXERCICE DU MÉTIER

## CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Permis cariste CACES niveau 1 et formation de conducteur d'autoclave souvent requis.

Agents de tous services de soins, de blocs opératoires, pour le traitement des dispositifs médicaux, du linge. Services logistiques dans le cadre de flux de matériels et des produits. Services techniques et biomédicaux pour la maintenance, le dépannage des installations.

### Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Résidence de personnes âgées

### Conditions

- Bruit, chaleur, humidité.
  - Horaires décalés.
- 

## LIENS PROFESSIONNELS

- [Association Française de Stérilisation \(AFS\)](#)
- [Association Française des Agents de STÉrilisation \(AFASTE\)](#)

# MOBILITÉ

## ÉVOLUTION

## **Au grade d'aide-soignant(e) de classe normale**

Après sélection professionnelle et avis de la commission administrative paritaire compétente.

### **Conditions**

- Justifier de 3 ans de fonctions dans le corps.
- Etre titulaire du diplôme d'Etat d'aide-soignant.

### **OU**

Après examen du dossier de candidature et avis de la commission administrative paritaire.

### **Conditions**

- Justifier d'au moins 8 ans de fonctions dans le grade d'ASHQ.
  - Avoir suivi une formation validée (détachement en tant que stagiaire dans le grade d'aide-soignant).
- 

## **PASSERELLES**

### **Passerelles dans la FPH**

- [Agent\(e\) de bio-nettoyage](#)
  - [Aide-soignant\(e\)](#)
  - [Infirmier\(ère\) en soins généraux \(IDE\)](#)
  - [Préparateur\(trice\) en pharmacie hospitalière \(PPH\)](#)
-